



L'égalité passe par une accessibilité des maternités et des centres d'IVG

►►► Des maternités fermées, des centres IVG menacés...

Decazeville, Die, Oloron, Clermont-de-l'Oise, Bernay, Saint-Chamond... Nombreuses sont les maternités qui aujourd'hui ont fermé ou sont en danger par la fermeture annoncée par les ARS.

La France comptait 1 379 maternités en 1975, 584 début 2008 et moins de 540 aujourd'hui. Depuis 1996, un tiers des maternités ont fermé dans le cadre d'une politique d'austérité de la Santé. Et l'hémorragie continue...

Les petites maternités sont accusées de creuser le déficit des établissements hospitaliers. La ministre de la Santé Agnès Buzyn justifie donc la fermeture de la maternité de Clermont-de l'Oise par la nécessité de "garantir un équilibre financier". Avec un minimum de 1000 accouchements par an.

D'autres fermetures sont motivées par le manque de médecins. C'est une pénurie organisée par les gouvernements successifs pour réduire les dépenses de santé, ils ont décidé de diminuer les professionnels (médecins ou sages-femmes).

Ces fermetures rallongent les distances à parcourir pour un accouchement. C'est supprimer un Service public de proximité, éloigner les maternités des « bassins de vie », rendre difficile un accès de qualité par manque de places. Cela a un impact sur la santé des femmes et des enfants.

►►► Des maternités saturées avec des conditions de travail inacceptables

Le report de l'activité des maternités vers des grands centres a gravement dégradé l'accueil et les conditions de travail des personnels (travail en 12 heures, restructurations de services, saturation de l'activité ...).

La pénurie des professionnels médicaux sert de prétexte aux fermetures et aussi à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT créés dans la loi santé de 2016). Ces réductions/concentrations provoquent une saturation de l'activité et ne laissent pas la possibilité du choix de prise en charge, provoquant une prise en charge de moins en moins humaine, loin du désir de bien soigner des professionnels pour répondre aux besoins de leurs patientes.

►►► Les fermetures de maternités provoquent bien souvent la fermeture des centres d'orthogénie

Cela induit des difficultés d'accès au plus près des populations, en particulier les jeunes, et une prolongation des délais de prise en charge des patientes, ce qui peut provoquer le dépassement du délai légal permettant d'effectuer l'IVG. C'est une attaque sur le droit des femmes à disposer de leur propre corps, ce n'est pas acceptable.

Dans certains centres hospitaliers, les IVG sont remises en cause par la clause de conscience avancée par des médecins.

L'éducation à la santé sexuelle des jeunes, les conseils de contraception choisis ne sont pas à la hauteur des besoins.

► Pour une prise en charge de qualité des femmes et des enfants, La CGT propose :

- l'accès à la maternité de son choix, avec la prise en charge lors de l'accouchement par une équipe qui a suivi la parturiente tout au long de sa grossesse,
- Le maintien et la réouverture des maternités et des centres IVG,
- La reconnaissance salariale des métiers à prédominance féminines : sages-femmes, aides-puéricultrices, aides-soignantes et infirmières,
- L'augmentation des formations médicales et para-médicales,
- L'amélioration des conditions de travail des professionnels en évitant l'engorgement des grands centres,
- Un accès pour toutes et tous aux services de santé dans les zones considérées « rurales » loin des grands centres urbains,
- La suppression de la clause de conscience des professionnels,
- Une réforme de la santé pour répondre aux besoins de la population,
- L'abrogation de la loi santé de 2016 et des lois rétrogrades précédentes.



Le 3 mai, mobilisons-nous pour obtenir des moyens pour l'égalité des droits avec des maternités de proximité.

**Défendons le Service public le plus précieux :
la santé et l'égalité d'accès à la santé !**